



Enseignant gravure h/f

Cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique

Poste Permanent, Catégorie B, Temps plein

Située à 12 km de Paris, dans le département du Val de Marne, la Ville de Fresnes (29 000 habitants) œuvre avec cœur pour pérenniser et développer un service public de qualité en direction de sa population.

Rattaché à la Direction de l'Ecole d'arts, vous serez chargé de l'enseignement artistique à un public amateur.

À ce titre, vos missions principales sont :

Enseignement de la gravure

- Assurer l'enseignement de la gravure auprès du public enfant, adolescents, adultes amateur, en s'adaptant aux différents niveaux, du débutant au confirmé.
- Enseigner les techniques traditionnelles et contemporaines de l'estampe : taille-douce, linogravure, bois gravé, monotype, techniques mixtes, etc.
- Transmettre les connaissances théoriques liées à l'histoire de l'estampe et aux pratiques contemporaines.
- Assurer le suivi individualisé des élèves et accompagner leur progression technique et artistique.
- Veiller au respect des règles de sécurité liées à l'usage des outils et des presses.

Projet pédagogique et développement artistique

- Développer un projet pédagogique inscrit dans une démarche de création contemporaine, favorisant la recherche plastique et l'expérimentation.
- Conduire et accompagner des projets artistiques, pédagogiques et culturels.
- Encourager la professionnalisation des élèves et la valorisation de leurs productions (expositions...).
- Maintenir et développer une pratique artistique personnelle en gravure et estampe.

Participation à la vie de l'établissement

- Participer aux réunions pédagogiques et aux instances de concertation.
- Organiser et contribuer aux expositions d'élèves, journées portes ouvertes et restitutions publiques, forum des associations : accueillir, informer et présenter les ateliers.
- Participer aux dispositifs spécifiques (ex. les stages et passeports cultures).
- Contribuer au développement de partenariats artistiques et culturels.
- Participer au rayonnement artistique et culturel de l'établissement.

Gestion et organisation

- Gérer les moyens nécessaires au fonctionnement de l'atelier de gravure (commande de matériel spécifique, encres, papiers, outils, presses).
- Assurer l'entretien et le bon usage du matériel.
- Organiser l'espace de travail dans le respect des normes de sécurité.
- Ouvrir et fermer le bâtiment.



Profil :

- Maîtrise approfondie des techniques de gravure (taille-douce, linogravure, bois gravé, monotype, techniques contemporaines et expérimentales).
- Sensibilité artistique affirmée et capacité de veille dans le champ de la création contemporaine.
- Force de proposition et capacité à initier des projets.
- Aptitude au travail en équipe et en collaboration.
- Capacité à encadrer et animer un groupe.
- Qualités relationnelles et pédagogiques développées.
- Capacité d'adaptation à des publics et contextes variés.
- Respect de l'obligation de réserve et du cadre institutionnel.
- Esprit d'initiative et dynamisme.
- Ponctualité et fiabilité professionnelle.
- Rigueur dans le suivi pédagogique et autonomie dans le travail

Parce que rejoindre la Ville de FRESNES c'est faire le choix de :

L'humain au cœur de nos préoccupations :

- Des événements de cohésion et d'information réguliers (Brunch RH, séminaires annuels, journée dédiée au personnel, etc.)
- Reconnaissance de votre investissement et de votre loyauté à travers des récompenses telles que la Médaille d'Or et la Médaille d'Argent pour les années de service

Avantages financiers :

- Prime de fin d'année : environ 1 400 € bruts, versée en deux fois (juin et novembre), calculée au prorata de la date d'arrivée, à partir du 7^e mois de présence.
- Prime liée à la performance (CIA) : prime variable selon l'évaluation annuelle, versée en mars suivant, sous réserve d'une ancienneté suffisante (premier versement l'année suivante (N+1) en cas d'arrivée avant le 30 juin de l'année en cours, ou l'année d'après (N+2) en cas d'arrivée après le 1^{er} juillet de l'année en cours).
- Restauration collective sur place avec tarification adaptées aux revenus
- Participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance
- Remboursement à hauteur de 75% du pass Navigo
- Forfait Mobilité Durable (FMD) de 100 à 300 euros annuels

Le Développement professionnel et personnel :

- De nombreuses opportunités d'évolution et de parcours professionnels au sein de la collectivité, avec des dispositifs de formation interne reconnus (Pépinière), un accompagnement aux projets de mobilité et une offre interne de prépa concours toutes filières et catégories confondues
- Des possibilités élargies de formation, y compris diplômantes/certifiantes



L'Équilibre vie professionnelle-vie privée :

- Durée hebdomadaire de travail (37h30) générant 14 jours de RTT + 2 jours de fractionnement
- Action sociale par le CNAS propose des actions et services visant le bien-être des agents, incluant des chèques cadeaux, des séjours de vacances, des aides sociales au logement, des forfaits sportifs, participation aux Ticket CESU (ménage, garde d'enfant, jardinier...) et bien plus encore

L'Accessibilité :

Situé à seulement 12 km de Paris sur la petite couronne, notre emplacement est desservi par plusieurs lignes de transport en commun (6 lignes de bus dont le TVM, au croisement entre la A6 et A86), facilitant ainsi vos déplacements.